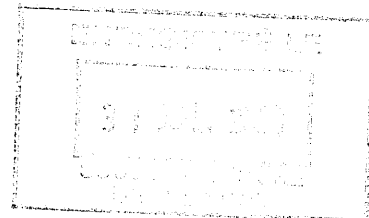




**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUILLET 2020**



N° DEL 2020.07.29/083

**Thème : INSTITUTION  
ET VIE POLITIQUE 12**

**Objet : Désignation des  
représentants de la  
commune au sein de la  
commission  
communale des impôts  
directs.**

**Convocation :**

**Date :** 23/07/2020

**Affichage :** 23/07/2020

**Nombre de membres  
du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 29

**Nombre de  
suffrages**

**exprimés :** 32

Le **mercredi 29 juillet 2020** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1er étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Arnaud MURCIA**.

**Étaient Présents :**

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSE, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Brigitte LASSERRE, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOOUR, Florian DAZIN, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN.

**Étaient représentés :**

Michèle SKRIPNIKOFF donne pouvoir à Christian JULLIEN ;  
Marie SOUBRANE donne pouvoir à Richard NUSSBAUM ;  
Gabriel LÉON donne pouvoir à Francine DAERDEN ;

**Absents excusés :**

Michèle SKRIPNIKOFF, Marie SOUBRANE, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON.

**Secrétaire de séance :** Émilie DESMOULINS

## Rapporteur : Arnaud MURGIA

L'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) dispose que « dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

*Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté de six à huit ».*

*« Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal ».*

Aussi, est-il nécessaire d'établir une liste de 16 noms pour les commissaires titulaires et de 16 autres noms pour les commissaires suppléants afin de permettre au Directeur des Services Fiscaux de désigner huit commissaires titulaires et huit autres comme suppléants. La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à représenter équitablement les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la contribution économique territoriale.

Les personnes pouvant figurer sur cette liste doivent :

- être de nationalité française,
- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- D'approuver la liste ci-jointe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**POUR : 32**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 12 DEL  
2020.07.29/083

PUBLIÉ LE

**3 1 JUIL. 2020**

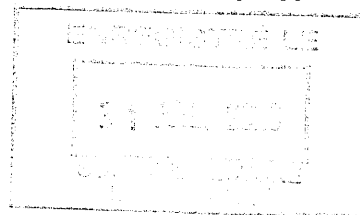
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
Arnaud MURGIA.





**CONSEIL MUNICIPAL DU 29/07/2020**  
**PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION**  
**INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 12 DEL 2020.07.29/084**



**TABLEAU DES CANDIDATS POUR  
REPRÉSENTER LA COMMUNE AU  
SEIN DE LA COMMISSION  
COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>
1	Michel SIVADE	Georges FAURE
2	André GILITOS	Gérard NOËL
3	Yves BARNÉOUD-ROUSSET	Bernard DESMOULINS
4	Maud GADE	Thomas MICHAUT
5	Stéphane SIMOND	Camille GONNET
6	Lou AFRICAIN	Pauline GONNET
7	David GAILLARD	Marcel CIUPPA
8	Sophie GRANSAGNE	Sabine MARTIN
9	Patrice CARLHIAN	Chantal AUBIN
10	Ada CAPELLA	Gérald MARTIN-TEISSERE
11	Patrick GAILLARD	Benoit FERRARIS
12	Jean-Claude KOEBLE	Raymond FERRUS
13	Jean-Daniel SEZANNE-BERT	Régis FAURE
14	Florian LEPORTIER	Frédéric RODRIGUEZ
15	Franz WINZBERGER	Lorraine JOUSSELME
16	Jean-Marc GARAMBOIS	Bernard OLLAGNIER

